

La perte d'autonomie, un enjeu de société

La population française va connaître d'ici à 2035 un important vieillissement lié à l'allongement de la durée de vie. Les personnes de plus de 60 ans seront plus nombreuses que les enfants et quatre générations vont se côtoyer. La société doit s'adapter à ce phénomène qui constitue un formidable progrès social, mais aussi une source de nouvelles inégalités de santé et sociales. La collectivité doit donc agir pour anticiper cette perte d'autonomie.

Pour surmonter ces pertes d'autonomie, les personnes ont besoin d'aides et de compensations. Il peut s'agir d'équipements personnels, d'aménagements du logement. Il s'agit aussi d'accompagnement des personnes pour leur permettre d'accomplir les gestes de la vie quotidienne.

État des lieux

Les plus de 60 ans sont plus de 16 millions aujourd'hui, ils seront 20 millions en 2030, représentant 30 % de la population. La part des personnes de plus de 80 ans devrait augmenter de 22 % entre 2025 et 2030.

■ 1,2 million des plus de 60 ans sont bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 0,7 sont à domicile, 0,5 en établissement. Ils seront 2 millions à l'horizon 2040. Cela représentera 8 % des plus de 60 ans et 1,8 % de la population totale.

■ 50 % des résidents en Ehpad sont dans des établissements publics, 29 % dans le privé non lucratif et 21 % dans le privé lucratif.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Elle est gérée par les départements. Elle est attribuée à partir de 60 ans pour les allocataires vivant à leur domicile, en résidence autonomie (ou logement-foyer) ou en accueil familial. C'est une allocation personnalisée ajustée aux besoins de l'allocataire. Son montant est fixé en fonction du degré de perte d'autonomie des bénéficiaires. L'APA est une « allocation en nature » pour le paiement de prestations définies. Elle est une allocation universelle, mais son montant dépend des revenus de l'allocataire et de la politique du département.

La loi « relative à l'adaptation de la société au vieillissement » (ASV)

Adoptée en décembre 2015, elle prévoyait deux étapes : une pour favoriser le maintien à domicile par l'adaptation du logement, des aides techniques et l'amélioration de l'APA. Une seconde pour l'accueil en établissement d'hébergement (Ehpad). Cette dernière a été reportée par les gouvernements successifs, qui refusaient d'aborder la question de son financement, estimé à 1,5 milliard d'euros si, en particulier, on prend en compte le besoin évalué à 540 000 places en établissement d'ici à 2040, selon une étude du Crédoc.

L'important mouvement, l'an dernier, des personnels des Ehpad et des services d'aide aux personnes âgées, ainsi que celui des retraité.e.s, ont contraint le nouveau gouvernement à répondre aux problèmes soulevés. Une « réflexion sur le grand âge et l'autonomie » a été engagée autour d'ateliers dont les organisations syndicales étaient exclues. Dans ce cadre, la question du financement de la perte d'autonomie a été abordée. D'une part, des solutions inacceptables sont avancées : souscription d'assurances privées, doublement de la contribution de solidarité pour l'autonomie (Casa) visant à financer la perte d'autonomie par les retraités, à l'opposé des principes de solidarité qui ont fait la force de notre protection sociale mise en place par le Conseil national de la Résistance à la Libération. Mais d'autre part, la FSU, avec l'ensemble des organisations du « groupe des 9 », revendique un financement à 100 % par la Sécurité sociale dans le cadre de la branche maladie. Ensemble, nous ferons avancer cette exigence d'une prestation légale et opposable de la Sécurité sociale.

La préparation de cette nouvelle loi doit être l'occasion d'imposer des évolutions pour les personnes âgées, ainsi que des conditions de vie et de travail des soignant.e.s et des aidant.e.s. Nous y contribuerons. ●

Jean Amar

18 janvier 2019

Nos réunions décentralisées : Rennes, le 5 décembre 2018

Comme annoncé dans une précédente *Lettre aux retraité.e.s*, il a été décidé d'organiser des réunions locales pour favoriser la participation à la réflexion et à l'action de notre secteur Retraité.e.s. C'est ainsi que des retraité.e.s SNESUP d'Ille-et-Vilaine se sont retrouvés dans les locaux de l'université Rennes-II, où plusieurs avaient exercé. Nous avons organisé la journée en trois temps : le matin, avec pour support un diaporama réalisé par la FSU, était consacré à la présentation du projet de réforme des retraites et aux conséquences sur les actuelles et futures retraites – réversion, fiscalité et surtout CSG ont été parmi les questions les plus débattues à cette occasion – ; un temps de convivialité s'est ensuivi avec le repas dans une crêperie (on est en Bretagne !), puis nous avons repris le chemin de l'université pour un débat sur notre action et l'organisation locale. Étaient invités et présents aussi les deux militants FSU qui animent la SFRD35, ce qui nous a permis de tisser des liens et d'être sollicités pour prendre notre place à la fois dans cette structure commune et dans les différentes instances où la FSU peut siéger, comme le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). Quelques leçons pour nos prochaines rencontres : plusieurs collègues regrettaient d'être indisponibles, ce qui montre, s'il le fallait, que retraite ne veut pas dire désœuvrement. En conséquence, il semble préférable de programmer les futures réunions sur une seule demi-journée. Autre idée évoquée : il existe une association des retraité.e.s (toutes catégories de personnels) de l'université Rennes-II, à qui nous pourrions proposer des réunions sur nos thématiques.

Hervé Lelourec

Congrès de la FGR-FP

Un congrès de la FGR-FP (désormais tous les trois ans), c'est tout à la fois un moment essentiel de débat démocratique dans une fédération attachée au pluralisme, un moment convivial entre militantes et militants ancien.ne.s comme plus jeunes et aussi, compte tenu de la période politique et de l'histoire propre de la FGR-FP, un moment déterminant pour l'avenir de celle-ci.

À l'ordre du jour du congrès d'avril prochain, quatre thématiques sont proposées par la Commission exécutive et approuvées par les sections départementales.

Fiscalité

L'accord se fera sans doute sur la condamnation de l'idée martelée par les libéraux d'une « nécessaire » réduction des impôts ; sur la priorité à l'impôt fortement progressif sur les revenus ; sur le refus d'une fusion IR-CSG ; sur la condamnation du prélèvement à la source, inégalitaire et diluant le principe fondamental du consentement à l'impôt. D'autres points pourront faire débat : taxe d'habitation, niches fiscales, TVA appliquée aux produits de luxe...

Fonction publique

L'accord se fera sur l'affirmation que la fonction publique doit rester un des piliers essentiels de la République parce qu'elle est un instrument de l'action publique, tout en garantissant un traitement égalitaire des citoyen.ne.s. Accord aussi sur la défense du statut ; sur la défense du Code des pensions ; sur le refus de la transformation de la pension de retraite en allocation. On discutera, en revanche, de la prise en compte de la pénibilité, de la validation des services des non-titulaires et de celle des années d'études et des propositions en vue de réduire concrètement et rapidement les scandaleux écarts de niveaux de retraite entre femmes et hommes.

Statut et place du/de la retraité.e dans la société

L'accord se fera : les questions de retraite ne se cantonnent pas à des questions de coût. Le/la retraité.e n'est pas une personne âgée mais un.e actif/ve qui a cotisé toute sa vie professionnelle. Nos combats pour la défense du Code des pensions s'inscrivent dans la défense des futurs systèmes de retraite de toutes et tous. Mais ce sera aussi l'occasion de débattre de l'urgente nécessité de réviser l'approche archaïque « du » retraité, alors que nous sommes « des » retraité.e.s femmes et hommes.

Protection sociale

Accord certain pour affirmer que la FGR-FP s'inscrit dans la continuité de l'œuvre du Conseil national de la Résistance*. Accord aussi pour affirmer le rôle central du service public de santé ; pour exiger un égal accès aux soins sur tout le territoire ; pour l'amélioration de l'offre de santé ; pour une prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale.

On débattera de la part des cotisations sociales dans le financement de la Sécurité sociale, de la place et du rôle des complémentaires santé et de la prise en charge de la perte d'autonomie...

Beaucoup de débats en perspective, donc. Mais au-delà, la question centrale de l'avenir de la FGR-FP occupera tous les esprits. La scission aussi brutale qu'injustifiée du SE-UNSA début 2016 a fortement impacté la FGR. Cette manœuvre bureaucratique visant à conforter chez les retraité.e.s un pôle d'accompagnement des politiques gouvernementales de droite comme « de gauche » a réduit l'effectif des adhérent.e.s, fait perdre à la FGR nombre de militantes et de militants de valeur et déstabilisé ses finances. Mais la FGR-FP a su maintenir le cap. Elle a continué à tenir toute sa place au sein du « groupe des 9 » (dit aussi G9) qui, depuis juin 2014, a entraîné dans l'action des centaines de milliers de retraité.e.s refusant les politiques néolibérales qu'ont voulu leur imposer les gouvernements successifs.

Les militantes et militants retraité.e.s du SNE-SUP comme de la FSU dans son ensemble ont toute leur place à tenir dans ces débats. ●

Jean-Marie Canu

18 janvier 2019

* Le CNR créa en 1945 la Sécurité sociale avec pour volonté d'« assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ».

Une initiative FSU : le Ciné-club 33000

Lancé au dernier trimestre 2018 par trois camarades retraité.e.s, le Ciné-club des retraité.e.s de la FSU Gironde rencontre un franc succès. L'idée était de faire se rencontrer autour d'un film non seulement les retraité.e.s FSU, mais au-delà toute personne qui souhaiterait assister à ces projections suivies d'un débat avec la salle et si possible les réalisateurs et/ou les acteurs.

Au programme depuis septembre, *Première Année* (sur les études de médecine), *Samouni Road* (sur l'occupation israélienne de Gaza) et *Les Invisibles* (sur l'exclusion des femmes).

Chacune de ces avant-premières programmées le matin en partenariat avec un cinéma d'art et d'essai bien connu sur Bordeaux a été l'occasion d'un échange de qualité et le succès – croissant – rencontré est la preuve de la pertinence du projet.

Dans le prolongement, les militant.e.s de la SFRD33 déjeunent ensemble sur le pouce à la Bourse du travail et poursuivent la journée par une réunion de travail.

Jean-Marie Canu

Claude Seureau

Claude Seureau a pris sa retraite en 1999 après avoir exercé comme MCF en biologie (Paris-VI-UPMC*). Secrétaire général du SNESUP en 1991-1993, il a participé, à ce titre, à la création de la FSU. Il s'inscrit dans les débats actuels sur les biotechnologies, l'agriculture et l'écologie.

Comment as-tu vécu ton passage à la retraite ?

Le responsable de mon laboratoire partait à la retraite, sans successeur déclaré et avec une équipe dispersée. Le service de 1^{er} cycle où j'exerçais l'essentiel de mon enseignement était en profond remaniement, y compris pour le contenu des programmes. De plus, ancien instituteur formé dans une ENI, j'avais largement le nombre d'annuités nécessaires pour prétendre à la retraite. Voyant arriver une réforme des retraites régressive, je franchis le pas. Seul regret : les étudiants, avec qui j'avais eu d'excellentes et passionnantes relations !

Qu'en est-il de tes choix de vie entre activités ESR, engagements, loisirs, entourage ?

Dès les premières années, j'ai gardé avec des collègues de mon service d'enseignement des contacts qui perdurent. Mais pas avec mon labo d'origine, me contentant de publier mes derniers résultats de recherche, seul, ou avec des collègues du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) avec qui je collaborais de longue date en parasitologie.

Toujours syndiqué au SNESUP, j'ai participé, avec Marcel Brissaud et d'autres, à l'animation du collectif Retraite du syndicat. Mon engagement communiste m'a également amené à travailler avec la section du PCF de Vitry-sur-Seine, où je résidais, et à être un des cofondateurs de la Commission nationale Écologie. Je continue à militer dans une section du Loir-et-Cher, où je réside désormais. Je suis actuellement conseiller municipal d'une petite commune rurale de Savoie, où j'ai une résidence secondaire.

Profitant de mon temps libre, j'ai consacré plus de temps à ma famille, renoué des liens avec des amis... et entretenu ma condition physique avec une pratique du tennis que j'exerçais depuis plusieurs décennies, et que j'ai arrêtée il y a peu, préférant la marche et l'entretien de mon jardin !

En tant que biologiste, tu es souvent intervenu sur la question des OGM.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

À la fin des années 1990, l'essor fulgurant de la biologie moléculaire voyait naître une nouvelle approche, moléculariste, utilisant la modification expérimentale de l'ADN, végétal, entre autres. Ce qui suscita un grand intérêt dans la communauté scientifique, le monde agricole... et l'industrie semencière ! Cependant, appliquée en champ, captée et encensée par l'industrie, elle s'avéra vite à hauts risques. Une polémique s'ensuivit qui me fit publier, avec un collègue d'Orsay en 2004 dans *L'Humanité*, une tribune intitulée « OGM-PGM : sauvons le débat ! », ainsi que d'autres articles (cf. *Naturellement*, revue du Mouvement national de lutte pour l'environnement – MNLE...). En 2001 déjà, le SNESUP adoptait une « motion sur les OGM » que reprenait... la Confédération paysanne ! Celle-ci me demanda alors de témoigner comme biologiste dans des procès des semenciers contre les « faucheurs ». Marcel Brissaud me proposa même une page sur ce sujet dans *La Lettre des retraité.e.s* !

Actuellement, l'industrie semencière, constatant une stagnation, voire une baisse de l'utilisation des produits PGM, tente, avec une nouvelle biotechnologie dite « CRISPR » ou *genome editing* exploitée dès 2015, de faire croire que les modifications de l'ADN sont indécélables donc non sujettes à réglementation !

J'ai expliqué cela dans un article, en 2018, dans la revue *Progressistes*. De récentes données scientifiques infirment ces assertions et feront l'objet de mon prochain article. ●

**Témoignage recueilli par
Michelle et Gérard Lauton
18 janvier 2018**

* Intégrée depuis dans Sorbonne Université.